Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **75 (1949)**

Heft 12

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

75e année 4 juin 1949 No 12

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs
Pour les abonnements s'adresser à la librairie **F. ROUGE & Cie** à Lausanne
Prix du numéro : 1 Fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg :* MM. † L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud :* MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève :* MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais :* MM. J. DUBUIS, ingénieur ; D. BURGENER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCES
Le millimètre larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm. (largeur 95 mm.)
Rabais pour annonces répétées
ANNONCES SUISSES S.A.
5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26
LAUSANNE
et Succursales

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : Urbanisme genevois : *Pour un réseau des grandes voies de communication*, par J.-J. DÉRIAZ, architecte S. I. A., Genève. — *L'usine hydroélectrique de l'Aletsch.* — DIVERS : *Résines synthétiques et masses plastiques.* — BIBLIOGRAPHIE. — Société suisse des ingénieur et des architectes : *Communiqués du Secrétariat.* — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne : *Assemblée générale.* — SERVICE DE PLACEMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

URBANISME GENEVOIS

Pour un réseau des grandes voies de communication

par J.-J. DÉRIAZ, architecte S. I. A., Genève

Frappé par les difficultés qu'on rencontre à examiner sans parti pris les solutions d'un tel problème, et pour faciliter dans quelque mesure les décisions à prendre dans ce domaine, M. J.-J. Dériaz, architecte, a depuis de nombreuses années pris sur lui d'étudier pour Genève — avant qu'il soit trop tard — la question primordiale que représente le choix d'un réseau des grandes artères *de circulation. Il a exposé déjà, dans quelques cercles privés, les conclusions auxquelles il a abouti. Le* Bulletin technique *est heureux de pouvoir les publier aujourd'hui et de servir ainsi en quelque manière une cause purement objective, qui est celle du bien de la cité.* (Réd.)

I. Plan d'ensemble

Nous tenons à faire remarquer d'emblée qu'il s'agit essentiellement **d'un choix d'artères actuellement déjà consacrées par l'usage,** entre lesquelles il est proposé quelques « ponts » qui permettent ainsi de réduire l'ensemble de ces voies de communication à un réseau très simple qui s'impose à l'esprit.

Il est important, pour le tourisme et pour les affaires, que l'on puisse choisir — en quelque lieu où l'on se trouve — l'artère tendant dans la direction où l'on veut se rendre, correspondant en quelque sorte à une *direction d'instinct*, ce qui n'est très souvent pas le cas actuellement : par exemple, lorsqu'on arrive à Genève, de Lausanne par le quai du Mont-Blanc, et qu'on veut continuer sur Annecy, on est dirigé — par la signalisation placée au carrefour du Mont-Blanc — d'abord sur Cornavin, c'est-à-dire presque à l'opposé de ce que l'on cherche...

Et cet exemple n'est pas unique.

Le plan présenté (fig. 1) indique deux réseaux d'importance différente :

1° *le réseau principal, en traits pleins ;* il forme un tout en lui-même, donnant une idée claire des artères à suivre pour traverser Genève par les grandes voies de communication internationales.

A tous les points de jonction d'artères, on peut changer de direction par le moyen d'un giratoire ;

2° *le réseau secondaire*, indiqué *en pointillé*, où tous les changements de direction sont aussi pris par giratoires.

Hors de la ville, ce réseau secondaire correspond aux grandes routes d'intérêt régional (routes cantonales).

* * *

Le principe de logique qui veut *que toute artère puisse être parcourue dans les deux sens* (revenir par où l'on est allé) est respecté de la façon la plus étendue. Il n'y a de sens unique qu'en pleine ville, de la place du Rhône à la place Bel-Air, dans la traversée des ponts de l'Ile et dans la rue de Chantepoulet (voir fig. 6).

Les parties d'artères cernées de blanc (en dehors de l'agglomération) sont celles qui jouissent de la *priorité de passage* conformément à la loi fédérale sur la circulation.

* * *